

Distr.  
GÉNÉRALE

CES/AC.49/1999/4/Rev.1\*  
4 octobre 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION INTERNATIONALE  
DU TRAVAIL (OIT)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Réunion commune CEE/OIT sur les indices  
des prix à la consommation  
(Genève, 3\_5 novembre 1999)

#### TERMINOLOGIE DE L'IPC

#### Communication sollicitée d'Eurostat\*\*

#### Résumé

Le texte suivant a pour objet d'indiquer, en les situant dans un contexte, le sens d'un certain nombre de termes techniques à utiliser dans le cadre des discussions internationales. Toute suggestion visant à compléter cette liste est bienvenue.

1. On entend par champ conceptuel d'un indice des prix à la consommation l'ensemble des produits (biens de consommation et services) consommés par la population cible dans la zone géographique à laquelle se rapporte l'indice, c'est\_à\_dire tous les postes de la consommation dont les prix devraient idéalement être mesurés par l'indice. Il se peut que la couverture effective de l'indice soit plus restreinte que son champ pour des raisons pratiques.
2. La valeur ou le coût de la consommation peuvent être définis en termes de paiement, de transaction 1/ ou d'utilisation, les prix correspondants étant respectivement les prix payés, les prix convenus ou acceptés et les prix dont une partie correspond à des coûts d'utilisation.

---

\* Ce document est reproduit tel que traduit par le Secrétariat du Bureau international du Travail

\*\* Élaborée par M. Ralph Turvey, consultant auprès d'Eurostat.

3. La population cible comprend les ménages, et peut ou non inclure

les institutions sans but lucratif au service des ménages, qui fournissent des services non marchands aux ménages et dont les principales ressources sont fournies par les ménages,

les ménages non\_résidents s'agissant de leurs achats de consommation effectués dans la zone considérée,

les ménages collectifs comme, par exemple, les maisons de repos.

4. Tous les groupes de population susmentionnés couverts par le champ de l'indice peuvent également être appelés unités de consommation. Les ménages pris en compte dans l'indice sont les ménages résidents qui sont couverts par un indice dont le champ ne comprend pas tous les ménages de ce type.

5. Les produits qui composent la série de produits rentrant dans le champ de l'indice ou couverts sont classés par ordre hiérarchique en groupes de produits, dont chacun peut inclure un certain nombre de sous\_groupes de produits, appelés "sections" dans certains pays. Ceux-ci peuvent à leur tour être subdivisés. L'ensemble des produits considérés est parfois appelé "panier".

6. La zone géographique prise en compte dans le champ de l'indice ou couverte peut être subdivisée en sites, correspondant soit à une partie continue du territoire national, soit, par exemple, à des zones rurales, de grandes agglomérations ou des zones commerciales.

7. Les agrégats et leurs sous\_indices sont tous définis en fonction des produits qui les composent et, dans de nombreux cas, également par région et par type de point de vente, un point de vente étant n'importe quel endroit où l'on achète des produits. Lorsque, au niveau le plus détaillé, en l'absence de pondération interne, les agrégats et sous-indices sont dénommés agrégats élémentaires et indices d'agrégat élémentaire, qui sont tous définis par catégorie de produit et dans bon nombre de cas, également par région et par type de point de vente. Ils sont calculés en utilisant uniquement des données sur les prix (obtenues par échantillonnage). L'indice général que l'on peut appeler de manière assez approximative l'indice "tous produits" équivaut à la moyenne pondérée de tous les indices d'agrégats élémentaires.

8. Un sous\_indice relatif à l'ième composante de la consommation est désigné par l'abréviation  $I^i_{\text{---}/\text{---}}$ , dans laquelle la mention figurant après la barre oblique correspond à la période courante et la mention figurant avant la barre oblique à la période de référence des prix. Il s'agit de la période ou de la date dont les prix sont comparés avec les prix de la période courante aux fins du calcul de l'indice. Ainsi, si cette période était désignée par  $b$ , et la période courante par  $t$ , l'indice général serait équivalent à  $\sum W^i I^i_{b/t}$  où  $W^i$  représente les pondérations exprimées en fractions. Il s'agit des parts de valeur respectives des différentes composantes de la consommation au cours de la période de référence de la pondération, qui peuvent être actualisées en fonction des prix, de la période de référence de la pondération à la période de référence des prix, en multipliant chacune des parts en question par son sous\_indice puis en les remettant à l'échelle afin que leur somme soit de nouveau égale à l'unité. La plupart des indices des prix à la consommation ne sont pas de vrais indices de Laspeyres car leur période de référence de la

pondération et leur période de référence des prix ne coïncident pas; on peut les appeler indices de type Laspeyres. Un indice du coût de la vie, d'autre part, correspond à la variation des dépenses des ménages nécessaire pour conserver un niveau d'utilité constant, une notion économique théorique.

9. La remise à l'échelle ("rescaling" en anglais) consiste à multiplier ou à diviser toutes les valeurs d'une série d'indices par une constante. Si la série d'indices est remise à l'échelle en divisant toutes les valeurs obtenues par la valeur de l'indice au cours de la période  $t$ , celle-ci devient la période de référence de l'indice, dans laquelle la valeur de l'indice est égale à l'unité ou à 100. La méthode de la liaison et la méthode de la chaîne consistent toutes deux à raccorder deux séries chronologiques consécutives en remettant l'une d'entre elles à l'échelle de façon à ce que sa valeur pour une période intermédiaire soit égale à la valeur de l'autre série chronologique pour cette même période. Cette procédure permet de fondre deux séries chronologiques en une seule. La méthode de liaison devrait être utilisée pour combiner différentes séries de prix tandis que la méthode de la chaîne devrait servir à la fusion des séries d'indices.

10. Les prix relevés et utilisés pour le calcul de l'indice se rapportent à un ou plusieurs types de produits 2/, ces derniers étant choisis pour représenter une catégorie de biens ou de services pour laquelle les prix doivent être relevés et dont les spécifications (définitions) sont établies par le Service central. Dans chaque point de vente, le produit sélectionné, à dessein ou au hasard, qui correspond à la spécification (définition) d'un type de produit est un produit échantillonné 3/ dont la description 4/ contient nécessairement plus de détails que la spécification (définition). Son prix, si le sens n'en est pas clair par ailleurs, est un prix échantillonné 5/. Dans le cas des voitures et d'autres biens de consommation durables, il convient d'employer les notions de gamme, de modèle et de variante. La collecte des prix au niveau local désigne le relevé des prix effectué dans les commerces de détail par des enquêteurs vivant dans la région qui communiquent les données ainsi obtenues au Service central soit directement soit par l'intermédiaire d'un Service régional. Les prix relevés au niveau central sont ceux qui sont collectés directement par le Service central (c'est le cas, par exemple, des tarifs postaux).

11. Pour décrire les formules utilisées aux fins de calcul des indices d'agrégats élémentaires, il faudrait parler de "ratio", et non pas de "relative" en anglais (soit de "rapport de prix" plutôt que de "prix relatifs" en français) 6/, lorsque l'on se réfère à la division d'un prix ou d'une moyenne de prix par un(e) autre. Deux séries de prix échantillonnés pour un ensemble de produits donné constituent des prix appariés ou mis en correspondance.

12. Lorsqu'un produit de remplacement est sélectionné à la place d'un produit remplacé parce que ce dernier n'est plus disponible, on procède alors à un remplacement obligatoire. Le remplacement facultatif s'effectue lorsque l'on veut accroître ou préserver la représentativité d'un échantillon de produits, généralement au moment où ce dernier fait l'objet d'une révision. Dans ce cas, il y a généralement une période de chevauchement. On parle de chevauchement lorsque l'on collecte à la fois les prix des produits remplacés

et ceux des produits qui les remplacent pendant au moins un mois. Il est opportun de faire la distinction entre le remplacement, *qui est opéré par le statisticien* et la substitution, *qui est effectuée par les consommateurs eux-mêmes* en réaction à des modifications des rapports de prix.

13. Le processus d'examen détaillé des prix observés s'appelle une vérification. Des prix estimatifs obtenus à l'aide d'une méthode d'imputation peuvent être utilisés à la place d'observations manquantes ou de prix observés que l'on considère comme erronés et qui sont donc éliminés. Parmi les méthodes d'imputation employées figure le report du dernier prix observé et, dans le cas des produits qui étaient en solde, le retour au dernier prix normal.

14. Les caractéristiques d'un produit échantillonné sont les particularités permettant de l'identifier et/ou ayant des incidences sur le prix. Si l'on estime qu'aucune des différences entre les caractéristiques de deux produits échantillonnés n'a d'incidence sur leur prix, ces produits échantillonnés sont fondamentalement équivalents 7/. On dit parfois que cette équivalence fondamentale permet une "comparaison directe" entre les prix, mais il faudrait éviter ce terme car il a également deux autres significations : 1) "expression d'un jugement quant à la qualité" et 2) "comparaison avec le prix de la période de référence des prix", par opposition à une comparaison avec le prix du mois précédent. Lorsque le sens que l'on veut donner à ce terme correspondant à l'option 2), il vaut mieux employer l'expression indice à base fixe ou rapport de prix à base fixe.

15. Quand il faut procéder à un remplacement obligatoire, on doit émettre un jugement d'ordre qualitatif, cette expression désignant le *processus* d'estimation de la valeur marchande d'une différence quelconque dans les caractéristiques des produits échantillonnés, ou l'*estimation* qui en résulte. Un ajustement de la qualité est la *procédure* consistant à utiliser une telle estimation pour ajouter à un prix ou pour en soustraire un coefficient donné, ou pour multiplier le prix par ce coefficient, aux fins d'estimer la valeur marchande qui serait attribuée au nouveau produit s'il avait les caractéristiques du produit antérieur, ou le *résultat* de cette procédure. Lorsque le jugement d'ordre qualitatif conclut à une équivalence fondamentale des deux produits, un ajustement nul additif ou multiplicatif de l'unité est considéré comme un ajustement de la qualité. Quand on procède à un jugement d'ordre qualitatif, la procédure suivie fait intervenir des éléments d'appréciation. Sinon on suit une approche de type mécaniste8/, par exemple :

- \_ utilisation des rapports de prix observés pendant la période de chevauchement;
- \_ Extrapolation vers l'avenir du dernier prix échantillonné du produit remplacé en vue de créer un chevauchement fictif avec le produit de remplacement et de considérer le rapport des prix qui en résulte entre les deux produits comme étant le reflet de la valeur de la différence de qualité;
- \_ Rétropolation du prix du produit de remplacement en vue d'établir une estimation du prix de ce produit pour la période de référence.

Notes

1/ Dans le manuel de l'OIT de 1989, le terme employé était "acquisition".

2/ "Produit représentatif" était l'expression utilisée dans le manuel de l'OIT de 1989. Le terme "Produit générique" serait préférable s'il n'avait malheureusement pas acquis une signification particulière dans le contexte des produits pharmaceutiques.

3/ Le mot anglais "variety" qui était utilisé autrefois n'est pas facile à traduire; en français, le mot "variété" s'emploie pour désigner un "produit représentatif".

4/ Il convient de noter que dans certains pays, les sens des termes "spécification" ou "définition" et "description" sont intervertis.

5/ Parfois appelé "cotation".

6/ Le terme anglais "relative" n'est pas facile à traduire.

7/ Le terme "comparable" a été employé dans ce contexte, mais comme il peut aussi vouloir dire "se prêtant à une comparaison", il est ambigu et devrait être évité.

8/ Les méthodes permettant d'effectuer ou d'éviter un ajustement de la qualité sont exposées en détail au chapitre sur les indices d'agrégat élémentaire, site Internet: [www.turvey.demon.co.uk](http://www.turvey.demon.co.uk)